

PAR COURRIEL

Québec, le 4 novembre 2019

Madame

Objet : Demande d'accès à l'information
N/Réf. : 0101-387

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 15 octobre 2019 par laquelle vous désirez obtenir de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) les informations suivantes concernant la chasse à l'orignal dans les réserves fauniques exploitées par la Sépaq :

- Nombre de personnes ou de groupes participant aux tirages au sort en moyenne annuellement, au cours des 5 dernières années;
- Si la Sépaq a constaté une hausse du nombre de participants à ces tirages au sort au cours des dernières années;
- Nombre de groupe profitant annuellement des forfaits de chasse à l'orignal de la Sépaq.

Vous trouverez ci-joint le document répondant à votre demande. Les réponses aux premier et second volets de votre demande ont été jointes en raison de la nature des informations demandées.

Considérant que votre demande a été traitée conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous rappelons que vous pouvez demander la révision de la présente décision à la Commission d'accès à l'information, sur demande faite dans les trente (30) jours de la date de la présente décision, en vous conformant aux articles 135 et suivants de la loi précitée. À cette fin, un avis de recours est joint à la présente.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La vice-présidente – Affaires corporatives et secrétaire générale,

Nelly Rodrigue, avocate, ASC

p. j. Document
Avis de recours